

ID: 005-200077113-20201102-DELIB5220202-DE

N°52/2020

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** SEANCE DU 02 novembre 2020

## OBJET : Délibération pour les attributions de 2020 aux Associations

Le deux novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente des Costes en raison de la crise sanitaire (Covid-19). sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice: 18 Secrétaire de séance : Serge BLANC Convocation en date du : 23 octobre 2020

PRESENTS: ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles,

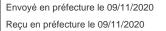
ABSENTS: AUBERT Sylvain, BERNARD Aline (procuration à BARBAN Daniel)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des Associations, étudiées en commission lors d'une réunion de travail le 12 octobre 2020. Il précise que ces demandes concernent les associations qui ne bénéficient pas de l'aide de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

## DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Associations	Montant
Comité des fêtes des Blachus	0.00 €
Comité des fêtes des Costes	0.00 €
Comité des fêtes de St Eusèbe	0.00 €
Comité des fêtes du Villardon	0.00 €
Comité des fêtes du Villard Saint Pierre	100.00 €
Tradition en Champsaur Valgaudemar	0.00 €
La Boule d'Aubessagne	200.00 €
Djouncha du Bel Age	300.00 €
ACCA Diane d'Aubessagne	200.00 €
ACCA des Costes	200.00 €
ACCA de Saint Eusèbe	200.00 €
Donneurs de Sang	360.00 €
Association Bien chez soi	500.00 €
Association Musique en Valgaudemar & Champsaur	0.00 €
Syndicat libre du Grand Canal de St Eusèbe	0.00 €



Affiché le

ID: 005-200077113-20201102-DELIB5220202-DE



ASL du Canal du Villard	200.00 €
Ecoli Air	1 000.00 €
Intempéries Alpes Martimes	500.00 €

Le Comité des fêtes du Villard St Pierre se verra attribuer la somme de 100.00 € sur facture pas sous forme de subventions, faute de détenir un compte bancaire.

> **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE, Richard ACHIN